

SÉCURITÉ



Sensibilisation aux risques chimiques

Nombre de jours : 1

Nombre de participants maximum : 8

Repérer les pictogrammes : identifier les fournisseurs et les produits ; définir les dangers et les mentions d'avertissement ; appliquer les conseils de prudence ; savoir ranger les produits identifiés comme dangereux.

Savoir lire une fiche de données sécurité : connaître le contenu des fiches de sécurité : « les 16 rubriques » ; supprimer ou substituer les produits en fonction des fiches techniques et des particularités des personnes et du site ; porter les équipements de sécurité en fonction du produit.

Repérer et hiérarchiser les risques chimiques par activité.

Agir en cas d'accident : connaître les numéros d'urgence ; savoir expliquer la situation en cas d'intoxication ou de brûlures ; éviter le sur-accident.



Sensibilisation aux risques électriques

Nombre de jour : 1

Nombre de participants maximum : 8

Rappel des risques encourus : C'est quoi l'électricité ? ; les effets de l'électricité sur la santé

Situations pouvant générer un contact avec l'électricité : les contacts directs ; les contacts indirects.

Prévenir les risques liés à l'électricité à son poste de travail : le port des EPI ; les gestes à proscrire ; les manipulations dangereuses.

Repérer et hiérarchiser : les risques électriques par activité.

Agir en cas d'accident : connaître les numéros d'urgence ; savoir expliquer la situation en cas de chocs ou de brûlures ; éviter le sur-accident.



Intervenir en cas d'accidents

Nombre de jours : 1

Nombre de participants maximum : 8

Différencier les formations : SST ; premiers secours et savoir réagir en cas d'accident : les gestes que l'utilisateur est autorisé à faire, les gestes interdits.

Connaître les différents accidents : état des lieux des accidents au niveau national, au sein de la structure de travail et plus particulièrement dans l'atelier.

Savoir agir : en cas de brûlures ; de traumatismes ; de piqûres ou de morsures d'animal ; d'étouffements ; de saignements ; de malaises ; d'inconsciences ; de crises d'épilepsie.

Alerter : différencier accident et incident ; savoir observer, décrire et prévenir ; donner les bonnes informations et ne pas interpréter ; savoir composer les numéros d'urgence et prévenir la structure de travail.

Savoir protéger les lieux de l'accident : le matériel à disposition ; avoir un comportement sécuritaire pour éviter les accidents.



Initiation aux premiers gestes de secours

Nombre de jours : 2

Nombre de participants maximum : 8

Prendre conscience des risques environnants : différencier les risques domestiques et les risques professionnels ; connaître les accidents les plus fréquents ; évoquer les accidents déjà vécus par les participants à la formation ; prévenir les accidents en respectant des règles de sécurité simples et essentielles.

Les gestes de secours : agir sur une victime inconsciente qui ne respire pas ; faire un massage cardiaque avec utilisation du défibrillateur ; agir sur une victime inconsciente qui respire (position latérale de sécurité) ; repérer les symptômes d'un AVC (Accident Vasculaire Cérébral) ; agir en cas d'étouffements ; de brûlures et de traumatismes.

Protéger les lieux de l'accident : sécuriser ; se protéger ; protéger la victime ; délimiter le lieu de l'accident, informer.

Savoir donner l'alerte : connaître les numéros d'urgence ; observer et décrire une situation.



Sécurité au travail

Nombre de jours : 2

Nombre de participants maximum : 8

Formation qui peut être une sensibilisation générale ou une action ciblée et adaptée à un métier.

Connaître les généralités sur la sécurité au travail : identifier les principales causes des accidents ; évaluer les conséquences des accidents sur la santé de la personne et sur la qualité du travail ; lister les éléments facteurs de la sécurité (concentration, respect des consignes, rangement, entretien, communication, hygiène des locaux).

Se protéger : porter ses équipements de protection individuelle : la tenue de travail obligatoire, porter gants, casque, visière et bouchons anti bruit quand nécessaire.

Appliquer les règles de sécurité : afficher les dangers et les moyens d'y remédier ; respecter le marquage au sol ; avoir un comportement sécuritaire ; ranger l'atelier et le matériel ; connaître et respecter les consignes ; éclairer suffisamment son poste de travail.